

Nombre de membres élus au Bureau : 53	Membres en fonction : 52	Membres présents : 41	Absent(s) excusé(s) : 11	Absent(s) : 0	Pouvoir(s) : 4
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	---------------	----------------

Date de convocation : 23 novembre 2021

Vote(s) pour : 45  
Vote(s) contre : 0  
Abstention(s) : 0

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU**

**Séance du Lundi 29 novembre 2021,**

Sous la présidence de Monsieur François GROSDIDIER, Président de Metz Métropole, Maire de Metz, Membre Honoraire du Parlement.

Secrétaire de séance : Barbara FALK.

Point n°2021-11-29-BD-8 :

**Soutien au centre pilote 'La Main à la Pâte' site de Montigny-lès-Metz. Année 2021.**

Rapporteur : Madame Anne FRITSCH-RENARD

Le Bureau,  
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du Conseil métropolitain du 15 juillet 2020 portant délégation du Conseil au Bureau,

VU le Budget Primitif 2021,

VU la demande formulée par l'Université de Lorraine via le centre pilote 'La Main à la Pâte' de Montigny-lès-Metz.

CONSIDERANT que le réseau des centres pilotes 'La Main à la Pâte' constitue une opportunité pour inscrire Metz Métropole dans le réseau national et la dynamique régionale de centres 'La Main à la Pâte',

CONSIDERANT que le centre pilote 'La Main à la Pâte' constitue un outil de promotion de la culture scientifique et technologique sur tout le territoire,

CONSIDERANT que le centre pilote 'La Main à la Pâte' contribue à renforcer le lien de la science et de la recherche sur le territoire de Metz Métropole, et à favoriser l'orientation des jeunes vers la poursuite d'études scientifiques,

DÉCIDE de soutenir le fonctionnement du centre pilote hébergé à l'INSPÉ de Montigny-lès-Metz au sein de l'Université de Lorraine et d'attribuer une subvention de 9 000 € en 2021 à l'Université de Lorraine,

DÉCIDE que la subvention sera versée en une seule fois, dès notification de la délibération et, les justificatifs suivants :

- bilan moral ;
- bilan financier des dépenses engagées en 2021 ;
- articles de presse / web faisant mention de l'aide apportée par Metz Métropole et à utiliser son logo.

devront être communiqués, dans un délai de 6 mois.

A défaut de communication des justificatifs ou d'utilisation de la subvention pour l'opération projetée, le remboursement de celle-ci sera exigé.

Pour extrait conforme  
Metz, le 30 novembre 2021  
Pour le Président et par délégation  
La Secrétaire Générale



Marjorie MAFFERT-PELLAT



## Résumé de l'acte

### 057-200039865-20211129-2021-11-29-DB8-DE

**Numéro de l'acte :** 2021-11-29-DB8  
**Date de décision :** lundi 29 novembre 2021  
**Nature de l'acte :** DE  
**Objet :** Soutien au centre pilote 'La Main à la Pâte' site de Montigny-lès-Metz. Année 2021  
**Classification :** 7.5 - Subventions  
**Rédacteur :** Catherine DELLES  
**AR reçu le :** 01/12/2021  
**Numéro AR :** 057-200039865-20211129-2021-11-29-DB8-DE  
**Document principal :** 99\_DE-8.pdf

#### Historique :

30/11/21 16:16	En cours de création	
30/11/21 16:22	En préparation	Catherine DELLES
01/12/21 13:51	Reçu	Martine HOLTZINGER
01/12/21 13:52	En cours de transmission	
01/12/21 13:53	Transmis en Préfecture	
01/12/21 13:57	Accusé de réception reçu	